

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMITÉ PARITAIRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL SEUM/1244

Compte-rendu de la 167^e réunion
tenue le jeudi 15 novembre 2007 à 13h00
au local 3138 du Pavillon Paul-G.-Desmarais

PRÉSENTS:

M. Pierre Bédard
M. Guy Bélanger
M^{me} Christine Carette
M. Michel Cloutier
M^{me} Estela Cornaglia
M^{me} Pierrette Fournel
M^{me} Hélène Lavigne
M^{me} Joanne Leblanc
M. Normand McDuff

ABSENT JUSTIFIÉ:

M^{me} Francine Gagnier
M. Hans Glaude

CHARGÉE DE COMITÉ:

M^{me} Suzanne Deguire

SUJETS DISCUTÉS LE 15 NOVEMBRE 2007

Points à l'ordre du jour
<p>1) Adoption de l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</p>
<p>2) Adoption du compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2007. Le compte-rendu est adopté après quelques corrections.</p>
<p>3) Visite de M. Jacques Pelletier Guy Bélanger présente M. Pelletier. Ce dernier rappelle que son arrivée date de moins d'un an. Comme entrée en matière, il fait un inventaire des programmes liés à la SST :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Livre blanc adopté par l'UdM en juin 2007 qui contient un axe en matière de gestion de ressources humaines - le programme de mieux-être qui est prévu débuter en janvier 2008 - les quatre comités paritaires en SST (1186-4338, 1244, ACPUM, SGPUM) - le groupe DI-SSST - le programme d'aide au personnel <p>Il enchaîne ensuite avec le plan d'action de la DRH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pouvoir compter sur une main-d'oeuvre en quantité suffisante et que cette main-d'oeuvre soit qualifiée adéquatement - pouvoir compter sur une main-d'oeuvre présente et bien d'y être <p>et le plan d'action en matière de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévention : prise en charge des milieux - prévention au plan individuel - gestion rigoureuse des absences - réintégration au travail <p>Pour réussir à mettre en place ces plans d'action, il faudra développer une vision globale de la santé en faisant vivre le concept de santé organisationnelle.</p> <p>M. Pelletier accuse réception de la lettre que le comité lui a adressée lui demandant l'adoption d'une politique institutionnelle en santé et sécurité au travail. Selon lui, l'adoption du Livre blanc en juin dernier crée un bon momentum qui permettra de déployer un plan d'action qui mènera à une politique.</p> <p>Un membre du comité questionne M. Pelletier à savoir quelles sont les responsabilités du comité. M. Pelletier répond que présentement le comité a un pouvoir de recommandation et qu'il doit axer son travail à dénoncer les risques primaires. Dans les prochains mois, un travail sera entrepris afin de clarifier les rôles des différents acteurs dans le dossier de la santé organisationnelle afin de les concerter et de faire converger leurs actions.</p> <p>À la suite d'une intervention qui dit qu'être écouté c'est bien, qu'être entendu c'est mieux, M. Pelletier rétorque que le discours qu'il nous tient aujourd'hui, il doit le tenir à la haute direction pour les convaincre du bienfait du concept de santé organisationnelle. Ainsi la formation des cadres académiques et administratifs pourrait inclure les aspects liés à la santé et sécurité au travail afin de développer des habiletés ou des compétences dans ce champ d'action.</p> <p>M. Pelletier annonce que la bonne gestion du programme d'assurance a permis une diminution des primes. Une demande a été formulée à la haute direction afin de réinvestir cette économie pour la santé. Ainsi, le programme de mieux-être, la campagne de vaccination et l'engagement d'un médecin pour établir un plan de réintégration au travail dans le cas de problèmes de santé psychologique ont pu être financés.</p>

<p>Une intervention est faite concernant le milieu de la recherche qui est peu structuré. Malgré le travail en collaboration avec l'équipe DI-SSST, les mauvaises habitudes sont difficiles à perdre, le souci de la sécurité est souvent absent. Il est suggéré que la formation en SST prévue pour les gestionnaires soit aussi offerte aux chercheurs. Ces derniers devraient se rallier aux valeurs et à la culture de l'institution quand ils acceptent de travailler à l'UdM.</p> <p>En conclusion, M. Pelletier invite le comité à relire son mandat et à exploiter au maximum le cadre offert. Le travail de prévention en est un de longue haleine. Au nom des membres du comité, Guy Bélanger remercie M. Pelletier chaleureusement pour avoir accepté de venir partager sa vision de la santé organisationnelle.</p>
4) Suivi des nouveaux sujets apportés à la dernière réunion de la page 2.
5) Suivi des «sujets antérieurs» de l'Annexe 1.
6) Suivi des «sous-comités» de l'Annexe 2.
7) Suivi des «sujets en rappel» de l'Annexe 3.
8) Suivi des «sujets en rappel annuel» de l'Annexe 4.
9) Suivi des «Relevés de conditions dangereuses non réglées» de l'Annexe 5.
<p>10 Varia</p> <p>10.1 Sûreté : transport de personnes blessées</p> <p>Un membre relate que lors d'un accident où une étudiante a subi une brûlure, le Bureau de la sûreté ne pouvait assurer son transport vers l'hôpital puisque les constables étaient requis pour une autre intervention. Quelle est la procédure dans une telle situation? Une autre question est soulevée à savoir la procédure à suivre par le Bureau de la sûreté lors d'une morsure avec un singe. Suzanne s'informera auprès de Marcel Descart.</p> <p>10.2 Point d'information : travail avec les primates</p> <p>Il est mentionné qu'une employée de la Division des animaleries qui donnait régulièrement du sang chez Hema-Québec a été refusée après avoir travaillé quelques heures auprès des singes. Une discussion s'entame à ce sujet. RÉGLÉ</p>
11) Date des prochaines réunions : 11 décembre (à la DRH, le dîner sera offert par la DRH), 22 janvier, 19 février, 18 mars, 24 avril, 22 mai et 19 juin.
12) Clôture de la séance à 16h10.

ANNEXE 1

SUIVI DES SUJETS ANTÉRIEURS

<p>1) Transpalette manuel ou électrique : procédure d'utilisation Il est proposé de rédiger un protocole d'utilisation sécuritaire des transpalettes.</p>
<p>2) Animaleries : souliers pour les nouveaux employés (20-09-2007) Il est rapporté que les nouveaux employés surnuméraires n'ont pas toujours les souliers de sécurité requis. Différentes solutions sont discutées pour les employés qui occupent des postes pour des périodes limitées. La question devra être adressée à la directrice de la Division des animaleries lors de la rencontre prévue avec elle. Discussion du 18 octobre 2007 : Ce point est présentement discuté au comité local SST de la Division des animaleries.</p>
<p>3) Lunettes : exemption pour les chauffeurs (20-09-2007) Point discuté le 20 septembre 2007 : Il est proposé d'ajouter une exemption dans le guide protection oculaire pour permettre aux chauffeurs d'enlever les protecteurs latéraux parce que ceux-ci causent de la distorsion lors de la conduite automobile (angles morts). Discussion du 18 octobre 2007 : Normand McDuff rédige un paragraphe à cet effet et le présentera aux comité pour adoption.</p>
<p>4) Plan d'action 2007-2008 (14-06-2007) Discussion du 20 septembre 2007 : Plan d'action 2007-2008.</p> <p>1. Adoption d'une politique en santé et sécurité du travail et 2. Élaboration d'un programme de santé. Une discussion s'entame pour savoir quels sont les meilleurs moyens pour réaliser cet objectif. Guy Bélanger annonce que Jacques Pelletier doit présenter le concept de santé organisationnelle à la haute direction afin d'en adopter la structure. Francine suggère d'envoyer une lettre à Jacques Pelletier pour le sensibiliser au besoin d'une politique SST et de lui envoyer la lettre adressée précédemment à M. Breton où il était question de l'engagement d'un médecin pour l'élaboration de programmes de santé. Normand complète en souhaitant que ce concept de santé organisationnelle spécifie le rôle et le mandat des comités paritaires. À ce propos, Guy annonce qu'il a demandé aux secteurs des relations de travail de faire le point à ce sujet en se basant sur la Loi et les conventions collectives. Certains membres démontrent de l'impatience face à la lenteur de ce dossier. Guy précise qu'une politique doit émaner de la haute direction. Une proposition est alors formulée, appuyée et adoptée à l'unanimité des voix, à l'effet que :</p> <p style="text-align: center;">Francine Gagnier prépare une lettre qui sera adressée à M. Pelletier pour l'informer de l'urgence d'adopter une politique SST. À cette lettre sera annexée la lettre adressée à M. Breton concernant l'engagement d'un médecin pour l'élaboration de programmes de santé. Cette lettre sera signée par les porte-parole.</p> <p>Discussion du 18 octobre 2007 : Francine Gagnier dépose un projet de lettre adressée à M. Pelletier. Des corrections sont proposées. Hélène Lavigne et Francine Gagnier signeront cette lettre en tant que porte-parole. Guy Bélanger annonce la visite de M. Pelletier pour la prochaine rencontre. Les membres du comité accueillent cette nouvelle avec enthousiasme.</p> <p>3. Mise en place d'un plan de formation en santé et sécurité du travail. Discussion du 20 septembre 2007 : Un sous-comité est formé, il est composé de Guy Bélanger, Pierrette Fournel, Normand McDuff, Estela Cornaglia et Joanne Leblanc. Ce sous-comité devra d'abord développer les objectifs de ce plan de formation et déterminer les clientèles ciblées. À titre d'information, Guy annonce que la DRH développe présentement un guide pour le nouvel employé. Il est suggéré de développer un guide pour les</p>

gestionnaires qui accueillent un nouvel employé.

Discussion du 18 octobre 2007 : Le sous-comité ne s'est pas rencontré depuis sa formation en septembre dernier. Guy Bélanger proposera des dates aux autres membres pour planifier une première rencontre. Les membres sont invités à envoyer leur perception de ce que devrait être le plan de formation à Guy pour alimenter le sous-comité. Hans Glaude rappelle que, depuis environ trois ans, le budget pour la formation en santé et sécurité au travail est englobé dans le budget de perfectionnement général.

Une situation particulière est portée à l'attention du comité. Une nouvelle personne a été embauchée pour un poste en laboratoire alors qu'elle n'a aucune formation en ce sens. À l'unanimité, les membres considèrent que le gestionnaire en place à la responsabilité de s'assurer qu'elle obtienne toute la formation nécessaire pour accomplir les tâches associées à ce poste.

Il est constaté que lors du sondage effectué au printemps dernier par la DRH auprès des membres du 1244 concernant leurs besoins de formation, aucun cours en SST n'était proposé.

Une intervention vient rappeler que le comité paritaire SST en est un de prévention. Si un problème est constaté, c'est son rôle d'en discuter, de convaincre les personnes en place de prendre action et de proposer des formations pour corriger la situation. En contrepartie, il est mentionné que tant qu'il n'y aura pas de politique en SST, le comité ne pourra rien faire. Il est souhaité que la politique tant attendue encadre la fonction des comités paritaires. Guy Bélanger annonce qu'il a débuté des discussions auprès de la CSSST et de ses collègues de la DRH pour faire la lumière sur les responsabilités et les rôles des comités paritaires.

Discussion du 15 novembre 2007 : Les membres souhaitent obtenir le guide du nouvel employé, le guide d'accueil du gestionnaire et la version finale du concept de santé organisationnelle. Guy fera le nécessaire.

Il est proposé qu'une lettre soit envoyée aux gestionnaires pour les informer de leurs responsabilités et obligations face à un nouvel employé. Il est aussi proposé qu'une formation de base en laboratoire soit offerte dans le programme de perfectionnement de la DRH, il faudrait entrer en contact avec Isabelle Brasseur de la Division développement organisationnel et formation et Annie Sénécal du secteur dotation.

4. Conclusion des actions entreprises avec la Division des animaleries.

Discussion du 20 septembre 2007 : Une proposition est alors formulée, appuyée et adoptée à l'unanimité des voix, à l'effet que :

**Un sous-comité dressera une liste de questions
pour lesquelles le comité voudrait obtenir des réponses de la part de la directrice de la Division des animaleries.
La directrice sera rencontrée le 8 novembre à 13h30 (réunion hors-calendrier) pour répondre à ces questions.
Il est spécifié que seulement les aspects liés à la SST et à la prévention seront discutés.
Tout ce qui relève du mode de gestion ou des relations de travail ne regarde en rien le comité.
Suzanne invitera la directrice de la Division des animaleries.**

Discussion du 18 octobre 2007 : Pierre Bédard annonce que lors de la dernière rencontre du comité local en SST de la Division des animaleries, des solutions ont été proposées pour pallier aux différents problèmes rencontrés lors des derniers mois. Pierre Bédard fait un bilan positif de cette rencontre. Il est donc proposé de suspendre la rencontre avec la directrice de la Division des animaleries jusqu'à la prochaine rencontre du comité local en SST pour évaluer l'avancement du dossier. En complément, la nouvelle procédure de sécurité lors des congés fériés et fins de semaine est déposée, elle sera annexée au compte-rendu. Il est souligné qu'un vent de changement semble prendre place à la Division des animaleries.

5) Mesures préventives

Dernière discussion du 14 juin 2007: Pierrette Fournel prendra rendez-vous avec Pierre Bédard pour retrouver les documents sur le lavage de mains qui seront par la suite récupérés par la DI-SSST pour diffusion aux cadres incluant les vice-doyens(nes) et leurs adjoints.

Suzanne Deguire annonce qu'il y aura une campagne de sensibilisation qui prendra place à l'automne pour diffuser de l'information sur le lavage de main, sur

l'étiquette respiratoire, sur la vaccination. Cette campagne sera lancée par le comité qui travaille sur un plan de préparation en cas de pandémie d'influenza aviaire.

Les membres discutent de la pertinence d'installer des distributeurs de Purell près des ascenseurs.

Normand annonce que le Syndicat 1244 a demandé d'inclure le remboursement de la vaccination dans le programme de la Croix Bleue.

6) 16-06-2005. | Des chariots défectueux aux bibliothèques.

Discussion du 14 juin 2007 : Yolaine Beaulieu rappelle les différentes étapes réalisées à ce jour. Une demande d'investissement a été présentée à la direction de l'université pour renouveler la flotte de chariots. La réponse est imminente. En parallèle à cette demande budgétaire, une recherche auprès de différents fournisseurs a été entamée en considérant les aspects liés à l'ergonomie. Un ergonomiste spécialisé pour les bibliothèques, M. Patrick Vincent, a été engagé par la Direction des bibliothèques pour analyser la situation. Suite à l'analyse de l'activité, aux commentaires recueillis auprès des employés et à la validation auprès de différentes organisations, il a dégagé cinq grandes activités ayant des besoins caractéristiques. L'achat des chariots sera donc fait judicieusement.

Dernière discussion du 20 septembre : Les membres mandatent Suzanne pour faire un suivi auprès de Michel Gaudreault.

7) 13-10-2005. | Alarme incendie.

Discussion du 18 octobre 2007 :

Il a été observé que lors des exercices d'évacuation au Pavillon Marie-Victorin, des préposés étaient maintenant postés à toutes les portes pour transmettre l'information pertinente aux personnes concernées. Un problème demeure quant à la porte de l'aile F-nord puisqu'elle n'ouvre qu'avec une carte magnétique, il est donc impossible de s'assurer que tous les occupants sont sortis. Il est proposé qu'un préposé de la régie vienne débarrer cette porte lors du déclenchement d'une alarme-incendie.

Lors de l'exercice qui visait le Pavillon Paul-G.-Desmarais, les personnes responsables du Département de physiologie et de la Division des animaleries n'avaient pas été averties à l'avance, ce qui a provoqué de la confusion pour le personnel qui travaillait auprès d'animaux.

Les membres du comité demandent de consulter la procédure en cas d'évacuation pour les secteurs où sont manipulés des animaux.

Discussion du 15 novembre 2007 : Les équipes d'évacuation ont été formées au 3050-3060 Édouard-Montpetit. L'exercice d'évacuation qui a eu lieu à la Faculté de médecine vétérinaire a connu des ratées, les équipes d'évacuation n'étaient pas formées et le processus d'évacuation en présence des animaux n'était pas connu.

8) 15-03-2006. | Guide de protection des pieds.

Dernière discussion du 14 juin 2007 : Le guide est considéré terminé, il sera adopté en septembre.

Si un employé n'obtient pas de souliers de sécurité quand ses activités le requièrent, il est convenu que Normand McDuff complètera un relevé de conditions dangereuses pour signaler la situation au gestionnaire.

ANNEXE 2

SUIVI DES SOUS-COMITÉS

Comité	Actions à réaliser	Membres
Organisation d'une activité annuelle en S.S.T.	Organiser une activité annuelle de S.S.T.	Christine Carette et Francine Gagnier
<p>Discussion du 15 novembre : Le groupe de travail inter-comités propose une conférence ayant comme toile de fond la santé psychologique. Différents conférenciers sont suggérés : Michel Juteau, Gérard Ouimet, Carol Alain, Intelligencesanté, Manon Tanguay (psychologue industrielle). La conférence devrait avoir lieu vers le début d'avril.</p> <p>Une autre conférence sur la situation de l'amiante à l'UdM et les aspects liés à la santé sera présentée à la mi-février.</p>		
Comité de formation et de visibilité.	Établissement de programme de formation en S.S.T.	
<p>Dernière discussion du 14 juin 2007 : Une enquête a été menée par la DRH pour connaître les besoins en formation des membres du 1244 pour des aspects de développement personnel et organisationnel. Il est suggéré de préparer une enquête avec une liste de formation liée à la santé et la sécurité. Estella Cornaglia mentionne que des cours de base en biosécurité devraient être offerts aux membres de la Faculté de médecine vétérinaire pour qu'ils comprennent entre autres les barrières de confinement. Il est aussi suggéré que les cours offerts par la DI-SSST (risques biologiques, risques liés à la gestion des produits chimiques, mesures d'urgence) soient offerts par le réseau établi par la DRH aux différentes unités.</p>		
3) Comité animaleries	Faire le point sur la situation de la Division des animaleries.	Hélène Lavigne, Francine Gagnier, Pierrette Fournel, Joanne Leblanc, Pierre Bédard

ANNEXE 3

SUJETS EN RAPPEL

Date de soumission	Description du sujet	Actions		Responsables
1) 28-01-2003. (Réf : B-03-482) (Réf : B-03-482-A) (Réf : 02-2003) (Réf : 03-2003)	Marie-Victorin, F.A.S. –Sciences biologiques, près du F-13 et du F-24. M ^{me} Hélène Lavigne doit transporter divers objets dans une pente très inclinée. Cela implique beaucoup d’efforts pour monter ou descendre avec un chariot.	Modifier la structure.	Fait	Direction des immeubles
		Évaluer le type de chariot.	Attendu	Représentant d’une firme
<p>Discussion du 8 mai 2007 : Une rencontre avec un inspecteur de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) a eu lieu le 12 mars. Il a été observé que les trois conditions pour obtenir un avis de conformité étaient comblées :</p> <p>1) accès restreint puisqu’une clé est nécessaire pour faire démarrer le monte-charge. 2) un système de communication est présent 3) un cadenas est installé sur le système électrique.</p> <p>Le monte-charge sera sans doute conformé pour un usage par des personnes handicapées et pour un usage en tant que monte-charges. La RBQ devrait confirmer le tout dans les meilleurs délais.</p> <p>En l’absence de développements dans ce dossier, Normand McDuff relancera Jean-Louis Bourgoïn.</p> <p>Discussion du 20 septembre : Normand McDuff demandera à Jean-Louis Bourgoïn une lettre attestant qu’en tant que représentant du propriétaire, il autorise le transport de marchandises dans ce monte-charge.</p> <p>Discussion du 15 novembre : Suzanne Deguire relancera Jean-Louis Bourgoïn.</p>				
2) 10-02-2004.	Guide des fiches techniques de prévention en santé et sécurité au travail.	Discuter & proposer des propositions.	Fait	Les membres du Comité.

ANNEXE 4

SUJETS EN RAPPEL ANNUEL

1) Malpropreté de l'eau des lave-yeux. 28-09-2001.	Mise en marche des lave-yeux à toutes les semaines. Expédier un avis de la section S.S.T. pour rappeler aux utilisateurs la procédure à suivre pour les douches oculaires.		
<p>Discussion du 8 mai 2007 : La vérification des douches d'urgence n'a pas encore pris place parce que le module entretien préventif de Maximo n'est pas encore installé et parce que le nombre de plombiers disponibles est insuffisant pour répondre à la demande. Suzanne Deguire rencontrera Jacques Dorais pour voir ce qui peut être fait.</p> <p>Discussion du 18 octobre 2007 : Certains membres démontrent de l'impatience face aux délais pour la mise en place de la procédure de purge des douches d'urgence de même que pour l'installation des mitigeurs pour les douchettes du Pavillon Paul-G.-Desmarais. Hans Glaude a pris la responsabilité du suivi de ce dossier.</p>			
2) Politique sur la santé et la sécurité du travail. 12-11-2002.	Établir une politique institutionnelle concernant la santé et la sécurité du travail.		
<p>Dernière discussion du 9 novembre 2006 : M. Normand McDuff dépose une copie d'un document intitulé : «Politique sur la santé et la sécurité du travail.» de l'Université Laval. Cette politique clarifie les objectifs, le champ d'application et les responsabilités. M^{me} Estela Cornaglia propose d'inclure l'aspect de la santé mentale à la politique sur la santé et la sécurité du travail. M. Normand McDuff mentionne qu'il y a des comités sectoriels à l'Université Laval. Les membres du Comité proposent que M. Pierre Beaulne transmette la politique de l'université Laval à M^{me} Suzanne Deguire.</p>			
3) Expédition de mémos aux adjoints administratifs. 13-10-2005.			
<p>Discussion du 20 septembre 2007: Les membres demandent à Suzanne de leur envoyer la version 2006 du mémo.</p> <p>Discussion du 15 novembre : Quelques suggestions sont proposées. Guy rédigera une entrée en matière qui rappellera le rôle du comité. Une version améliorée sera présentée au comité avant son expédition.</p>			
4) 17-01-2006	Entretien dans les bibliothèques.	Discuter.	Fait Les membres du Comité.
<p>Dernière discussion du 17 janvier 2006 : Un membre questionne sur le nettoyage des livres et des étagères dans les bibliothèques. M^{me} Yolaine Beaulieu relate qu'il n'y a pas un plan de nettoyage systématique des livres dans les bibliothèques. L'ensemble des cadres et des employés est préoccupé par la situation.</p>			
5) Approbation par la Haute direction d'un Guide adopté par le Comité sur les lunettes de sécurité.			
<p>Discussion du 14 juin 2007 : Suzanne Deguire annonce que la Direction des ressources humaines assumera un rôle de leadership auprès des différents comités paritaires dès l'automne.</p>			
<p>Discussion du 15 novembre 2007 : Guy Bélanger s'informerait sur le processus de validation pour la diffusion des guides produits par le comité.</p>			
6) Programme de santé pour les animaliers. 13-10-2005.			
<p>Dernière discussion du 14 juin 2007 : La vaccination des employés de la Division des animaleries est complétée (3 doses nécessaires pour l'immunisation contre l'hépatite A et B). Certains employés temporaires ont été vaccinés. Une vérification doit être faite pour s'assurer que l'offre de vaccination soit adressée à tous les nouveaux employés.</p>			

ANNEXE 5

RELEVÉS DE CONDITIONS DANGEREUSES NON RÉGLÉES

Date de soumission	Description du sujet	Solutions		Responsables
1) 28-01-2003. (Réf : B-03-482-A) (Réf : 03-2003)	Marie-Victorin, F.A.S. – Sciences biologiques, près du F-24. M ^{me} Hélène Lavigne doit transporter divers objets dans une pente très inclinée. Cela implique beaucoup d'efforts pour monter ou descendre avec un chariot. De plus une porte peut s'ouvrir au bas de cette pente.	Modifier la structure. Évaluer le type de chariot. Demander l'avis d'un inspecteur de la CSST.	Fait Attendu Attendu	Direction des immeubles. Représentant d'une firme. Normand McDuff.
2) 28-01-2004. (Réf : B-04-487) (Réf : 11-2004) (Réf : 55-2004) (Réf : 19-2006)	Pavillon Paul-G.-Desmarais, Division des animaleries, local 4281. M. Pierre Bédard a subi un accident de travail. Il y a un risque de blessures en manipulant la cage; et, même avec deux employés. Les cages ne sont pas conçues avec des poignées pour leur transport et le poids de la cage est de 76 livres. De plus, il n'y a pas d'espace entre les cages accrochées au mur.	Rédiger un rapport d'accident avec des recommandations. Corriger la situation.	Fait Attendu	Normand McDuff. Marie-Andrée Laniel.
3) 29-01-2004. (Réf : B-04-488) (Réf : 12-2004)	Pavillon Marie-Victorin. Division des animaleries, local F-104. M. Jean Colleret travaille dans un local avec une fenêtre mal isolée, il y a de la glace à l'intérieur. Lorsque les températures sont plus chaudes, la glace fond et l'eau coule le long des murs. Possibilité de moisissures ou de champignons.	Isoler la fenêtre.	Attendu	Michel Pharand.
4) 13-07-2005. (Réf : B-05-508) (Réf : 12-2005)	Pavillon Roger-Gaudry, Bibliothèque de physique, local H-825. M ^{me} Annick Charrette et M ^{me} Francine Senez se plaignent de la chaleur. Les employées ressentent des maux de tête, des maux de cœur. Dans ce local, il n'y a pas un système de ventilation mécanique.	Installer un climatiseur.	Attendu	Claire Dubois.
6) 28-02-2006. (Réf : B-06-510-A) (Réf : 03-2006)	Pavillon Samuel-Bronfman, B.L.S.H. M ^{me} Nicole Forget qui mesure 5' 1¾" enlève, trie et reclasse des livres sur une étagère qui est au moins 6 pieds de haut. L'équipement fourni n'est pas adéquat. Elle a subi une blessure à l'épaule droite en voulant déplacer un support plus haut que la hauteur des épaules..	Fournir une passerelle avec un garde-corps.	Attendu	Marielle Papillon Tremblay.

Date de soumission	Description du sujet	Solutions		Responsables
7) 02-03-2006. (Réf : B-06-511-B) (Réf : 06-2006)	Pavillon Paul-G.-Desmarais, local 4281. Division des animaleries. La température de l'eau de la douche oculaire est non conforme à la norme ANSI. La température de l'eau ne doit pas être inférieure à 15,5°C et supérieure à 38°C.	Installer un mitigeur.	Attendu	Annie Campbell.
8) 02-03-2006. (Réf : B-06-511-D) (Réf : 08-2006)	Pavillon Paul-G.-Desmarais, dans le corridor à gauche du local 4258. Division des animaleries. La température de l'eau de la douche oculaire est non conforme à la norme ANSI. La température de l'eau ne doit pas être inférieure à 15,5°C et supérieure à 38°C.	Installer un mitigeur.	Attendu	Annie Campbell.
9) 02-03-2006. (Réf : B-06-511-F) (Réf : 10-2006)	Pavillon Paul-G.-Desmarais, au local 4258. Division des animaleries. La température de l'eau de la douche oculaire est non conforme à la norme ANSI. La température de l'eau ne doit pas être inférieure à 15,5°C et supérieure à 38°C.	Installer un mitigeur.	Attendu	Annie Campbell.
10) 02-03-2006. (Réf : B-06-513) (Réf : 12-2006)	Pavillon Roger-Gaudry, Division des animaleries, locaux G-514, G-518, G-520, G-521 et G-526. Il n'y a pas de douches oculaires. Les employés utilisent du savon, des acides et de l'eau de javel.	Installer une douche oculaire.	Attendu	Annie Campbell.

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMITÉ PARITAIRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL SEUM/1244**

**RÉUNION DU MARDI 11 DÉCEMBRE 2007 À 13H00
AU 7077 DU PARC**

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.1 Présentation de Émilie Gagnon, conseillère en prévention
2. Adoption du compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2007.
3. Suivi des nouveaux sujets apportés à la dernière réunion de la page 2.
4. Suivi des «sujets antérieurs» de l'Annexe 1.
5. Suivi des «sous-comités» de l'Annexe 2.
6. Suivi des «sujets en rappel» de l'Annexe 3.
7. Suivi des «sujets en rappel annuel» de l'Annexe 4.
8. Suivi des «Relevés de conditions dangereuses non réglés» de l'Annexe 5.
9. Varia :
 - 9.1 _____
 - 9.2 _____
 - 9.3 _____
 - 9.4 _____
10. Date des prochaines réunions : 22 janvier, 19 février, 18 mars, 24 avril, 22 mai et 19 juin.
11. Clôture de la séance.